Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Probleme avec l'Urssaf (frontalier)

Par olivier67

Bonjour,
Je me tourne vers vous car ma femme et moi somme dans une situation qui nous dépasse.
Ma femme a travaillé en mission intérimaire pendant 3 mois en Suisse pour un salir de moins de 2000/mois dans la période septembre-novembre 2020.
Elle a bien fait sa déclaration fiscale, et depuis 3 mois nous vivons un cauchemar.
A 2 reprises l'Urssaf a mandaté un huissier qui nous a bloqué les comptes, donc des frais de banque et d'huissier pour une somme non perçu qui dépasse ce qu'elle a gagné...
Depuis le 1er Juillet 2021 elle est embauchée en France chez intermarché et gagne le smic.
Pour l'Urssaf, après un premier courrier on nous a dit qu'il allaient traité le dossier et qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Sauf que 2 mois après premier blocage de compte sans prévenir.
On appelle donc l'URSSAF qui nous dit de prendre contact avec la CPAM qui ensuite gère avec l'URSSAF, ma femme a donc réuni les documents demandés et a déposé dans une boite aux lettre comme on nous l'avait dit téléphoniquement (covid oblige).
plus de nouvelles (compte débloqués) on se dit que c'est réglé mais non, début du mois reblocage des comptes pour la même raison (cette fois si l'huissier est venu sonner à la porte pour nous remettre le document).
J'en profiter pour lui demander ce qu'il faut faire.
Il faut demander une radiation auprès de la CPAM qui transmettra à la Suisse...ok on va faire ça.
Ma femme prend contact avec France service à Morteau, car le service CPAM est géré par cet organisme maintenant, après rendez-vous elle ramène tout les documents.
La personne de France service prend contact téléphoniquement avec l'URSSAF qui confirme avoir reçu les document et que ça allait être traité dans les plus brefs délais.
Ce matin l'huissier sonne pour nous informer qu'il y avait un blocage du véhicule de ma femme pour cette affaire.
On voit sur le document qu'il est possible de faire une contestation, on appelle le tribunal de proximité de Pontarlier qui nous dit qu'il peuvent rien faire, qu'il faut prendre contact avec un autre huissier pour pouvoir faire la contestation pour que ça arrive au tribunal...
Ma femme gagne le smic, moi je travaille 16h/semaine et je suis auto-entrepreneur et je n'arrive pas à gagner un smic (j'ai des soucis de santé et nous somme cinquantenaire, à la fin du mois il nous reste que des dettes)
Nous n'avons pas d'argent pour payer un huissier ou des frais d'avocat, comment peut on s'en sortir et avoir de l'aide car aujourd'hui nous n'avons absolument plus confiance envers les administrations qui nous disent "vous inquiétez pas on traite le dossier"...
Merci de m'avoir lu et bonne journée
Je peut donner mon téléphone par MP si besoin d'éclaircir car j'ai peut être été brouillon dans mon explication

---
Par Prana67

Bonjour,

Pouvez vous préciser ce que vous reproche exactement l'Urssaf ?